

	Que faut-il faire ?	Où s'adresser ?	Quand ?
Assurances	Prévenir du changement d'adresse Préciser le nombre de pièces du nouveau domicile	son assureur	avant le déménagement
Banque	Prévenir du changement d'adresse Eventuellement, faire un transfert de compte	son ancienne succursale et la nouvelle	
Carte d'électeur	Effectuer son inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre	Mairie du nouveau domicile	Dans les grandes villes, toute l'année : dans les autres villes, du 1er septembre au 31 décembre
Carte grise	Mettre à la nouvelle adresse	Préfecture ou Mairie du nouveau domicile	Dans un délai d'un mois après l'emménagement
Départ à l'étranger Déclaration de changement de domicile	Présenter sa carte d'identité ou le passeport Justifier de sa nouvelle adresse à l'étranger	Mairie du nouveau domicile	Avant le déménagement L'attestation est nécessaire en douane, pour le déménagement de meubles lors d'un départ à l'étranger
Electricité/ Gaz	Faire effectuer un relevé et résilier le contrat	Ancien centre EDF/ GDF	Au plus tard 3 jours avant le déménagement
	Faire effectuer un relevé et établir un nouveau contrat	Nouveau centre EDF/ GDF	Avant l'emménagement
Impôts	Signaler son déménagement	Ancien centre des impôts	Dès le déménagement
Livret militaire	Signaler son emménagement, cette démarche est obligatoire pour les hommes de 18 à 55 ans	La gendarmerie du nouveau domicile	Un mois au plus tard après l'emménagement
Passeport	Faire modifier son adresse	Dans une des Mairies équipées « Biométrie »	Après le déménagement

Carte nationale d'identité	Faire modifier son adresse (facultatif)	La mairie du nouveau domicile	Après le déménagement
Poste	Demander la réexpédition de son courrier	Dans n'importe quel bureau de poste	Avant le déménagement
Scolarité	Ecole primaire : demander un livret scolaire Ecole secondaire : demander une attestation d'inscription Université : demander le transfert du dossier	L'ancien établissement	Le plus tôt possible avant le déménagement
	Déposer un dossier d'inscription	Au nouvel établissement	Prendre contact avec l'établissement
Sécurité sociale Allocations familiales	Signaler son déménagement	Son ancienne caisse	Le plus tôt possible après l'emménagement
Téléphone	Demander la résiliation ou le transfert de ligne	Son centre téléphonique (l'ancien et le nouveau)	Avant le déménagement. En cas de cession de ligne, prévenir au moins une semaine à l'avance pour ne pas continuer à payer la facture